

SAINT MART' **mag**

INFORMATION MUNICIPALE • N°3 : JUILLET 2021 • www.saintmartinlaplaine.fr



VÉGÉTALISATION
DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

DE LA COUR
DES MÂTRUS



Naissance de louveteaux le 15 avril dernier !

Nous sommes heureux de vous présenter ces quatre louveteaux du Canada, symboles d'une espèce très impactée par la chasse depuis le 19ème siècle. Le Loup gris, la sous-espèce européenne, a totalement disparu de France en 1940. Les programmes de sauvegarde en Europe lui ont permis de repeupler quelques zones françaises. Malheureusement, sa présence est source de conflits avec les éleveurs qui craignent pour leur bétail et les chasseurs qui voient dans ce carnivore un concurrent à leur activité. **Comme l'ont fait nos voisins européens, il est capital de trouver un terrain d'entente et de préserver ce carnivore qui joue un rôle important dans nos forêts.**

www.espace-zoologique.com - Tel 04 77 75 18 68 - Mail zoo.st.martin@wanadoo.fr



Transactions immobilières Neuf & Ancien



Avis de valeur de votre bien offert sur présentation de ce coupon* (*dans le cadre d'une vente)



OSTIA

— IMMOBILIER —

04 77 52 88 80

Espace Sardon - A47 sortie n°12
Chemin de Pompey - 42800 GENILAC

ostiaimmobilier.fr

45



DESIGN D'ESPACE



Denis Capitan • 06 82 65 94 60 • www.cap-d.fr

HO₂

RICHARD Bertrand
06 18 30 56 06

Entretiens et aménagements paysagers



CREDIT D'IMPOTS
50%

4 hameau de la Bourdinière - 42800 St Martin La Plaine
mail : h2opaysages@gmail.com



SAS Maçonnerie

Paillet Marra

Maçonnerie générale • Construction & rénovation
Habillage bandeaux et sous-face toiture
Dallage • Petits travaux

5 Impasse du Munat - 42800 St MARTIN LA PLAINE
Tél 04 77 75 10 95 - Port 06 73 96 63 67
maconneriepailletmarra42@yahoo.fr
www.maconnerie-paillet-marra.fr

BRUNO!

EXPRIMEZ-VOUS

COMMUNICATION GLOBALE

04 77 75 79 25
contact@agencebruno.fr

9 rue Claude Bruyas
42800, St Martin la Plaine
www.agencebruno.fr

COMMUNICATION
ENSEIGNE
SIGNALETIQUE



Élodie Juban
Avocate au Barreau de Saint-Étienne

www.elodie-juban-avocat.fr

Cabinet Saint-Étienne
7, Rue Galle
42000 Saint-Étienne

Cabinet Saint-Martin-La-Plaine
1, Place Grenette
42800 Saint-Martin-La-Plaine

☎ Téléphone : 04 82 82 62 50

✉ E-mail : me.juban@gmail.com



L'ÉDITO DE VOTRE MAIRE

Madame, Monsieur,

Depuis fin juin, une fois les masques tombés, la chappe de plomb semble s'alléger. La vie sociale, le sourire enfin dévoilé, le contact physique doucement rétabli, laissent espérer une période estivale à la fois légère et riche d'expériences.

La rentrée de septembre sera assurément forte en émotions avec un désir fort de nous retrouver au sein de nos associations, de nos clubs sportifs, de nos activités collectives, de nos animations locales et de participer à une saison culturelle prête à débiter.

Les bénévoles, toutes associations confondues, ont préparé avec ardeur la saison à venir à Saint Martin la Plaine. Pour saluer cet enthousiasme un vaste forum des associations sera organisé le **samedi 28 août dans le quartier de La Gare** où chacun pourra tester, se renseigner et s'inscrire à l'activité de son choix.

Toujours dès septembre, la commune va également lancer des invitations pour échanger avec vous, par quartiers ou par thématiques et nous permettre de recueillir vos avis et vos suggestions, conformément à notre engagement initial, la période de confinement ayant empêché ces rencontres. Nous vous informerons des projets d'urbanisme en cours, de l'avancement des projets municipaux et du patrimoine. Nous vous présenterons des scénarii pour améliorer la sécurité routière, globalement et par quartiers, et nous déciderons ensemble.

De plus, vous avez certainement des idées et des propositions pour notre commune à moyen ou à long terme.

Aussi, vos élus du conseil municipal vous invitent à une matinée « **mairie portes ouvertes** » le **samedi 16 octobre à partir de 9h à la salle de La Gare**. Vous rencontrerez les agents municipaux et les élus avec des stands par thèmes et des présentations à votre disposition.

Venez nombreux, nous serons heureux d'échanger avec vous dans l'objectif de construire ensemble.

Passez toutes et tous de bonnes vacances.



AU SOMMAIRE CE TRIMESTRE

VIE DU CONSEIL	• 4	CADRE DE VIE	• 13
ZOOM	• 6	ÉVÈNEMENTS	• 26
INTERCOMMUNALITÉ	• 8	HISTOIRE & PATRIMOINE	• 32
ENVIRONNEMENT	• 10	ET AUSSI...	• 34

Direction de la publication : Comité de rédaction • **Rédaction :** Membres de la commission communication • **Crédits photos :** Mairie & associations
Conception, impression, dessin de presse : BAYACOM - 4 rue de la Transmilière - 42800 Saint Martin La Plaine - 06 12 49 09 14 - pierremarie@bayacom.com
Mairie : 1 rue de la Tour - 42800 Saint Martin La Plaine - 04 77 75 07 25 - mairie@saintmartinlaplaine.fr - www.saintmartinlaplaine.fr
Photo de couverture : «Les élèves de l'école publique assistent à la plantation d'un arbre dans leur cour» © Claude CHIRAT

CONSEIL MUNICIPAL LES DÉCISIONS

CONSEIL DU 29 AVRIL 2021

• Finances

Lors de ce conseil municipal, les élus ont approuvé le compte de gestion 2020, le compte administratif 2020, affecté les résultats 2020 et voté le budget principal 2021.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale en 2021. Seule s'appliquera l'augmentation des bases décidée unilatéralement par l'Etat. Indexées pour partie sur l'indice des prix à la consommation harmonisée, les bases seront augmentées de 0,2 %.

• Convention de mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements entre les communes de Génilac et Saint Martin la Plaine

Pour permettre la mise en place d'actions particulières de police municipale, les communes de Génilac et Saint Martin la Plaine ont décidé de mutualiser leurs services respectifs de police municipale. Les agents concernés seront compétents sur le territoire de chacune des deux communes.

Cette organisation permet aux deux agents d'intervenir dans de meilleures conditions de sécurité et sur des plages horaires inhabituelles, en soirée par exemple, sur le territoire des deux communes. Elle permet également d'effectuer des missions sur lesquelles un nombre minimal de deux agents est requis comme les contrôles de vitesse.

Les agents sont chargés :

- de la surveillance du territoire des deux communes ;
- de l'application des arrêtés municipaux ;
- des contrôles de vitesse ;
- des dépistages d'alcoolémie.

Ces temps d'intervention en commun sont limités à deux journées par mois. La convention a été votée à l'unanimité.

• Rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2019

La compétence « assainissement » a été transférée à Saint Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2011. Le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Ce rapport doit être présenté au conseil métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix «pour» et 7 abstentions (Céline Perret, Cyril Balthazard, Vincent Triouleyre, Stéphanie Proia Bagot, Gisèle Gay, Lucie Bernardi, Yann Miribel) a validé ce rapport.

• Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

La compétence « eau potable » a été transférée à Saint Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2016. Le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Conformément aux articles D.2224-1 et 3 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être présenté au conseil métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune. Il est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix «pour» et 5 abstentions (C. Perret, V. Triouleyre, Y. Miribel, S. Proia Bagot, G. Gay) a également validé ce rapport.

CONSEIL DU 27 MAI 2021

Avant de débiter la séance, les stagiaires de l'IREIS ont présenté leur diagnostic social de territoire sur la tranche d'âge collège/lycée.

Isabelle Fournel, en tant que présidente, a présenté aux élus l'association jumelage Saint Martin-Igensdorf.



• Convention les Z'Estivales

Comme les années précédentes, la commune souhaite participer aux Z'Estivales organisées par SAINT ETIENNE HORS CADRE, tourisme et concert. Les Z'Estivales sont organisées en partenariat avec L'Imprimerie Théâtre qui met en place « Les Petites Scènes de l'Été ». Une date est retenue pour la commune de Saint Martin la Plaine : le 5 août 2021.

Le conseil municipal a approuvé cette convention et donné son accord pour une participation financière de 490 €.

• Convention avec les Francas

Afin de poursuivre le travail de diagnostic établi par les stagiaires de l'Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale (IREIS), il est proposé d'établir une convention avec les Francas.

Cette convention a pour objet le suivi et l'accompagnement de la commune dans son action en direction des enfants et des jeunes. Au cours de l'année 2021, le travail s'articulera autour des 10-18 ans. Cette convention prévoit 3 journées d'intervention pour un montant de 600 € la journée soit un total de 1 800 €. Convention votée à l'unanimité.

• Vidéoprotection dans le quartier de La Gare

Le département de la Loire accorde des subventions au titre des travaux d'investissement des communes rurales. Il prend en charge les travaux à réaliser ou les travaux déjà réalisés à condition que les factures aient moins d'un an.

La région Auvergne-Rhône-Alpes accorde des subventions au titre « Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics » pour un montant de 50 %. Suite aux incivilités grandissantes dans le quartier de La Gare, notamment à proximité de la salle des fêtes mais également du city stade. Le devis de ces travaux de vidéoprotection s'élève à 15 710 € HT, 18 852 € TTC.

Le conseil municipal sollicite le département de la Loire pour une subvention de 4 000 € ainsi que la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une subvention de 8 000 €.

• Tarifs 2021

A l'unanimité, le conseil municipal a voté l'augmentation d'environ 2% des tarifs municipaux du restaurant scolaire, du portage des repas et de l'accueil périscolaire.

Ces tarifs entreront en vigueur le premier jour de la rentrée scolaire 2021.

CONSEIL MUNICIPAL LES DÉCISIONS

• Organisation du temps scolaire pour la période 2021-2024

Depuis la rentrée 2017, les communes ont la possibilité de demander une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire. En effet, le code de l'éducation stipule que le temps scolaire doit se dérouler sur 4,5 jours pour un horaire global de 24 heures d'enseignement. Sur la circonscription de Rive de Gier, toutes les municipalités ont demandé dérogation à la loi et mettent en œuvre une organisation sur 4 jours de classe.

Par délibération en date du 30 juin 2017, il avait été décidé une organisation sur 4 jours.

La dérogation arrivant à échéance à la fin de cette année scolaire, les communes peuvent demander une nouvelle dérogation pour la période 2021-2024.

Avant de demander dérogation à l'inspecteur académique, la commune a sollicité une réunion du conseil d'école le 17 mai 2021 qui valide le maintien du rythme scolaire sur 4 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix et une abstention de Cyril Balthazard, décide de demander une nouvelle dérogation au code de l'éducation auprès de l'inspecteur académique et fixe à 4 jours la semaine scolaire. Soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.



• Tirage au sort des jurés d'assise

Comme chaque année, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le tirage au sort de 9 jurés d'assise :

- BESOMBES Dominique Jeanne Marie
- CEGARRA Jean Roger Claude
- DELATTRE Alexandre
- GOUTAGNY Madeline Michelle Nathalie
- LEFEBVRE Yves-Dominique
- MONTAGNY Michelle
- PRESUTTO Annie Ghislaine
- SANCHEZ Isabelle Claude Roselyne
- TISOTTI Ludivine Louise

Partenaire de votre tranquillité depuis près de 30 ans



**Alarme
Et Surveillance**

Particuliers - Commerces - Entreprises - Collectivités

Vente - Location - Installation de systèmes d'alarme
Vidéoprotection - Contrôle d'accès - Télésurveillance 24h/24

Devis gratuits et personnalisés

contact@aesfrance.com

N°Vert 0800 508 841

Restaurant Afterwork Brunch



- L'ATELIER -
nova

LIVRAISON sur Saint Martin La Plaine
Tous les vendredis soir

20, Rue Royet de la Bastie 42 400 Saint-Chamond

Tél. 06.14.11.63.49  

www.mapausenova.fr

SOLDES
JUSQU'AU 20 JUILLET



dufour

**monsieur
meuble**
Des meubles qui ne ressemblent qu'à vous.

Direction Genilac
RIVE DE GIER



**CELLIER
MENUISERIE**
Genilac 42800

www.celliermenuiserie.com

cellier.menuiserie@orange.fr

N.CELLIER : 07 85 86 16 56

-  Terrasse bois
-  Garde-corps, clôture, brise-vue
-  Menuiserie bois, PVC, alu
-  Aménagement intérieur
-  Etudes visuelles, modélisation 3D

INFORMATIONS PRATIQUES

La commune de Saint Martin la Plaine est régie par :

- le code de l'urbanisme consultable gratuitement sur le site www.legifrance.gouv.fr rubrique Codes ;
- un plan local d'urbanisme (PLU) consultable gratuitement sur le site de la mairie www.saintmartinlaplaine.fr.

Le PLU comprend un document graphique qui divise le territoire en zones urbaines, agricoles, naturelles... A chaque zone correspondent des règles d'occupation et d'utilisation du sol regroupées dans un document appelé règlement.

Si vous avez un projet, avant toute chose, prenez bien connaissance de la zone dans laquelle vous envisagez les travaux, puis consultez les règles qui s'y appliquent.

Le code de l'urbanisme détermine les cas dans lesquels les constructions ou les travaux sont :

- **1** - soit exemptés de toute formalité ;
- **2** - soit soumis à déclaration de travaux ;
- **3** - soit soumis à permis de construire.

•1- TRAVAUX OU CONSTRUCTIONS EXEMPTÉS DE TOUTE FORMALITÉ

ATTENTION ! L'absence de formalités n'empêche pas que les travaux et les constructions doivent respecter les règles du PLU (à l'exception des constructions temporaires). Le contrôle de leur conformité se fait a posteriori par un agent assermenté. Si vous n'avez pas respecté le PLU, vous pourrez être amené à vous en expliquer devant un tribunal.

- Toute construction dont la hauteur est égale ou inférieure à 12 m ET son emprise au sol inférieure ou égale à 5 m² ET sa surface de plancher inférieure ou égale à 5 m²
- Les piscines enterrées ou hors-sol dont le bassin a une superficie inférieure à 10 m²
- Les terrasses de plain-pied
- Les murs (hors clôtures) dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 2 m
- Les clôtures sur rue (portail compris) ou sur limites séparatives qui doivent OBLIGATOIREMENT respecter les règles de hauteur et d'aspect de la zone dans laquelle elles se trouvent.
- Les travaux de ravalement de façade (le PLU indique les couleurs autorisées)
- Les travaux d'entretien ou de réparations ordinaires
- Les murs de soutènement (hors clôtures)
- Les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière
- Les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure ou égale à 1,80 m
- Les fosses nécessaires à l'activité agricole dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m²

- Les plates-formes nécessaires à l'activité agricole
- Certaines éoliennes (mât et nacelle moins de 12 m). (ouvrage au sol moins de 1,80 m ; moins 3 kw)
- Les constructions temporaires par nature (cabane de chantier, manifestations culturelles, commerciales ou sportives...)

•2- TRAVAUX OU CONSTRUCTIONS SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE

- Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant à l'exception des travaux de ravalement (création d'ouvertures, pose de panneaux solaires, création d'un balcon, pose de pergola...)
- Les constructions dont, soit l'emprise au sol, soit la surface de plancher est supérieure à 5 m² et répondant aux critères cumulatifs suivants : une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12 m ET une emprise au sol ET une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²
- Dans les zones U du PLU les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure à 40 m² lorsque la réalisation n'a pas pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise totale de la construction à plus de 150 m² (cas d'adjonction ou surélévation d'une construction existante)
- Les constructions répondant aux critères cumulatifs suivants : une hauteur au-dessus du sol supérieure à 12 m ET une emprise au sol ET une surface de plancher inférieures à 5 m²
- Les murs (hors clôture) dont la hauteur est supérieure à 2 m
- Les piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² et qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m
- Les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est comprise entre 1,80 m et 4 m et dont la surface au sol n'excède pas 2000 m² sur une même unité foncière
- Les fosses nécessaires à l'activité agricole dont le bassin a une superficie supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m²
- Les changements de destination d'un bâtiment existant (c'est la destination du local principal qui est à considérer pour apprécier le changement de destination)
- La transformation de plus de 5 m² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (exemple un garage de 20 m² transformé en une pièce à vivre)
- Les affouillements et exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur excède 2 m ET qui porte sur une superficie supérieure ou égale à 100 m²

INFORMATIONS PRATIQUES

• 3- TRAVAUX OU CONSTRUCTIONS SOUMIS À PERMIS DE CONSTRUIRE

- Les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m²
- Les travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (c'est la destination du local principal qui est à considérée pour apprécier le changement de destination)
- Dans les zones urbaines, les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² lorsque la réalisation aurait pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise totale de la construction au-delà de 150 m²

ATTENTION ! Vous devez faire appel à un architecte pour établir le projet :

- Si la surface de plancher de la construction est supérieure à 150 m²
- Pour les bâtiments agricoles : si à la fois la surface de plancher ET l'emprise au sol est supérieure à 800 m².
- Pour les serres de production si le pied-droit à une hauteur supérieure à 4 m ET la surface de plancher ET l'emprise au sol supérieures à 2000 m²

LA MAIRIE VOUS A DÉLIVRÉ VOTRE PERMIS DE CONSTRUIRE OU NE S'EST PAS OPPOSÉE À VOTRE DÉCLARATION PRÉALABLE

La mention du permis de construire ou de la déclaration préalable doit être affichée sur le terrain de manière visible de l'extérieur, dès la notification de la décision et ce pendant toute la durée du chantier.

Cet affichage est très important, il permet de porter à la connaissance de tous qu'une construction ou des travaux vont être effectués. Cet affichage ouvre aux tiers, une période pendant laquelle ils peuvent contester la décision. Ce délai du recours contentieux est de 2 mois. Au-delà de ces 2 mois, aucun recours n'est plus possible, l'autorisation de construire ou de faire les travaux est définitive.

ATTENTION ! Cet affichage doit mentionner l'obligation de notifier tout recours administratif ou tout recours contentieux à la mairie et à vous-même (si vous êtes le bénéficiaire de l'autorisation). Cette mention est importante. Si elle figure sur l'affichage et qu'un tiers conteste l'autorisation de construire (PC ou DP) devant le tribunal administratif il devra impérativement vous informer du dépôt de son recours ainsi que la mairie par lettre recommandée avec accusé réception dans les 15 jours du dépôt de son recours. Sans ces formalités le juge déclarera ce recours irrecevable.

Le service de l'urbanisme de la commune est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et répondre à vos questions à l'adresse urbanisme@saintmartinlaplaine.fr ou sur rendez-vous le mercredi après-midi et le vendredi matin.
Ligne directe : **04 77 75 29 12**



VOUS COMMENCEZ LES TRAVAUX

• RESPECT DE L'AUTORISATION DONNÉE

Vous devez impérativement respecter le permis de construire ou la déclaration préalable. Toute modification est une infraction pouvant vous amener devant le juge pénal. Si votre projet ne peut pas être conforme à l'autorisation, vous devez déposer une demande de modification du projet.

• DROIT DE VISITE ET DE COMMUNICATION

Le maire, le délégué à l'urbanisme ou les fonctionnaires assermentés peuvent visiter les lieux afin de vérifier que les dispositions de l'autorisation sont respectées et se faire communiquer tout document se rapportant à la réalisation. Ce droit de visite et de communication s'exerce jusqu'à 6 ans après l'achèvement des travaux.

CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

A l'issue des travaux, vous devez adresser au maire par lettre recommandée avec accusé réception, remise contre décharge ou courrier électronique, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). La mairie peut alors procéder au récolement en vous en informant préalablement.

Samedi 16 octobre à partir de 9h à La Gare
JOURNÉE PORTES OUVERTES DE LA COMMUNE
pour présenter ses services et répondre à vos questions

TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2021-2022

INSCRIVEZ VOS ENFANTS EN LIGNE

Chaque jour, près de 4 000 enfants provenant de différentes communes, voyagent sur les lignes de transports scolaires de la Métropole. Vous pouvez dès maintenant (ré)inscrire vos enfants en ligne pour l'année scolaire 2021-2022.

www.transports-scolaires.saint-etienne-metropole.fr



Une fois l'inscription (ou la réinscription) faite, vous pourrez suivre l'avancée de votre dossier et payer directement en ligne.

Si vous préférez, il est possible de faire votre inscription sur papier en téléchargeant les imprimés sur le site de Saint Etienne Métropole (SEM).

SEM travaille au quotidien pour offrir à vos enfants des lignes de transport adaptées à leurs besoins. Avec plus de 80 lignes régulières, la métropole propose une desserte particulièrement étoffée des établissements scolaires du territoire.

Les horaires de lignes de transports scolaires sont tous consultables sur le site internet de SEM.

DES ABONNEMENTS SIMPLIFIÉS

Deux nouvelles formules d'abonnements aux transports scolaires plus avantageuses sont proposées cette année :

- Un abonnement aux lignes de transports scolaires à **100 € pour 10 mois** avec la possibilité d'accéder également, sur demande et sans supplément, à l'ensemble du réseau STAS.
- Un tarif à **150 € pour 10 mois** pour les personnes ayant besoin de combiner plusieurs réseaux de transports (STAS, SNCF, lignes régionales...)

ATTENTION

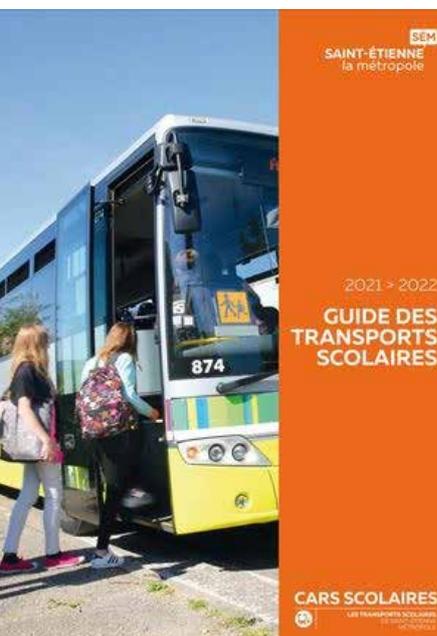
Si vous réglez votre inscription après le samedi 31 juillet, une majoration de 30 € vous sera appliquée.

Si vous avez des questions, le service des transports scolaires est à votre disposition au **04 77 32 92 60** ou par mail : transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr

LIGNE DE BUS LES VERNES - LE PLANTIER

Pour les enfants scolarisés sur la commune, la ligne de bus Les Vernes - Le plantier avait pu être remise en place lors de la rentrée de septembre 2020 du fait d'un nombre d'inscrits suffisant. Les familles intéressées par ce transport en commun peuvent contacter la mairie pour plus d'informations ou s'inscrire directement sur :

www.transports-scolaires.saint-etienne-metropole.fr



Un guide complet dédié aux transports scolaires est également à votre disposition.



**(RE)
SORTEZ !**

OUVERT LE DIMANCHE MATIN
POULET ROTI : SAMEDI MIDI



BOUCHERIE PANEL

Charcuterie ~ Traiteur

Mathieu & Eric

8 Place de l'Eglise 42800 Saint Martin la Plaine

04 77 39 10 62



PAÏVA

PLOMBERIE **CHAUFFAGE**
ENERGIES RENOUVELABLES

Marc Païva
 Gérant

06 17 07 57 85 - marc@paiva-plomberie.fr

Neuf et rénovation - Installation chaudière gaz, fioul et bois
 Pompe à chaleur - Rénovation de salle de bain - Climatisation
 Maintenance et dépannage - Adoucisseur

www.paiva-plomberie.fr



Clovis Merle
 Tel: 06.86.98.44.16
 Mail: cmerle@cpa-mrl.fr

Permis de construire
 Déclaration Préalable
 Construction Neuve
 Rénovation
 Projet clé en main

Votre maître d'oeuvre à ST Martin la Plaine



ST-MARTIN-LA-PLAINE
 5 rue Bethenod
 42800 St-Martin-la-plaine
04 77 75 91 85

SAINT-CHAMOND
 4 rue Gambetta
 42400 St-Chamond
04 77 31 59 10

RIVE DE GIER
 81 rue Jean Jaurès
 42800 Rive de Gier
04 77 83 63 65

ST-SAUVEUR-EN-RUE
 31 rue St Madeleine
 42220 St Sauveur-en-rue
06 47 73 82 61

ISOCAR
 La référence pour votre auto

GARAGE
TCB AUTOS



Tél : 04 77 75 45 71 - Fax : 04 77 75 55 05

24 chemin de la Creuse
 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE

tcb-autos@orange.fr
www.isocar.fr

Serrurerie
Métallerie
Jarez

Menuiserie métallique - Alu
Ferronnerie - Rideaux
Grilles - Portails - Escaliers
Fenêtres PVC - Volets roulants

8 rue Claude Bruyas - 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE
06 68 62 17 24 - eurlsmj@gmail.com



LA PROXIMITÉ
 A DU BON !

9€50

TTC le Piquep
 5 personnes

-50%

de réduction
 sur le tarif
 standard

PORTAGE DE REPAS

CONTACTEZ-NOUS
AU 04 77 19 27 49

contact@boncommeclamaison.fr - www.boncommeclamaison.fr
 20 RUE ROYET DE LA BASTIE - 43400 SAINT CHAMOND



Eric PAGNON

Menuiserie - Agencement
Bois - PVC - Alu

2 route de la Goutte - 42800 St Romain en Jarez
 Tel. **04 77 20 60 51** - Port. **06 64 00 51 59**
 Fax. 04 77 20 46 54 - menuiseriepagnon@gmail.com

Atelier à
Saint Martin
La Plaine

NOUVEAU SHOW ROOM
 8 route du Munat
SAINT MARTIN LA PLAINE
 (anciens locaux JPL Etiquettes)

MATINÉE BROYAT

ENCORE UN FRANC SUCCÈS

Le samedi 27 mars aux Fartonnières, de nombreux Saint-Martinaires sont venus s'approvisionner gratuitement en broyat et compost. Prochaine matinée : fin octobre.



ATTENTION AU MOUSTIQUE TIGRE

Dans nos régions, de nombreuses espèces de moustiques coexistent et on peut parfois les confondre.

Petits indices pour bien reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit ! (environ 5 mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises).
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes.
- Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).
- Sa piqûre est douloureuse.

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine et péri-urbaine, dans de petites quantités d'eau. Il se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance).

Ainsi, la destruction par tous de ses gîtes de reproduction, afin de limiter les nuisances liées à ses nombreuses piqûres, est essentielle. Toute la population peut participer à la surveillance de cette espèce pour mieux connaître sa répartition. Cette action citoyenne permet de compléter les actions mises en place.



Signalez sa présence sur www.signalement-moustique.fr



IL EST ENCORE TEMPS DE FABRIQUER VOTRE PIÈGE À FRELONS

Dans le bulletin municipal d'avril dernier nous vous expliquions comment construire un piège à frelons efficace pour protéger les abeilles en détruisant ce prédateur. Il est encore temps de vous mettre à l'ouvrage et de faire un geste pour la protection de la nature tout en vous garantissant des repas tranquilles en extérieur.

Retrouvez la «recette» de fabrication de ce piège en page 11 du SAINT MART'mag n°2. De nombreux sites internet proposent leur propre piège à frelons comme par exemple celui de Fred l'apiculteur : blog.exometeofraiture.net

UN NOUVEAU FLÉAU LA RENOUÉE DU JAPON

Originaire d'Asie, la renouée du japon (*Reynoutria japonica* var. *japonica*, syn. *Fallopia japonica*) a été introduite en Amérique du Nord à des fins ornementales au XIXe siècle.

Cette vivace à croissance rapide atteint 2 à 3 m de hauteur pendant l'été. Ses tiges creuses et noueuses sont semblables à celles du bambou, d'où les appellations de bambou japonais ou de bambou mexicain qu'on lui attribue parfois. À la fin de la saison, elle produit des panicules de fleurs blanc crème.



De prime abord, ces caractéristiques peuvent séduire le jardinier, mais il ne faut pas se laisser tromper. Selon l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), cette belle plante figure au palmarès des 100 pires espèces envahissantes de la planète. Les cultivars au feuillage panaché sont eux aussi envahissants.

La renouée du Japon possède des rhizomes qui peuvent s'enfoncer à plus de 2 m de profondeur et s'étendre sur 7 m latéralement. Ces tiges souterraines libèrent des toxines qui empêchent l'établissement d'autres végétaux. Un minuscule fragment de tige ou de rhizome peut donner naissance à un nouveau plant.

En outre, les fragments de rhizome peuvent demeurer en dormance dans le sol pendant 10 ans. Enfin, l'absence d'ennemi naturel facilite également l'établissement de cette véritable peste.

La renouée du Japon colonise les bords des plans d'eau, les milieux humides, les fossés, les canaux d'irrigation, les abords des routes et les milieux perturbés. Fréquente en milieu urbain, on peut parfois voir ses rhizomes percer l'asphalte.

Elle forme des peuplements denses étouffant les espèces indigènes, appauvrissant ainsi la diversité biologique des écosystèmes. Elle limite également l'accès aux cours d'eau et accroît les risques d'inondation, en raison des tiges mortes qui flottent à la surface de l'eau au printemps.

L'éradication de la renouée du Japon est très difficile. Il faut éviter à tout prix de la cultiver. Si elle est présente dans votre jardin, coupez ses tiges au ras du sol à plusieurs reprises pendant la saison, de façon à épuiser ses réserves. Et ce pendant plusieurs années.

N'essayez pas de l'arracher : ses rhizomes sont profonds et vous risquez d'en oublier des fragments dans le sol. Ne compostez pas les résidus de taille et ne les jetez pas dans la nature. Prenez soin de les ramasser et mettez-les dans des sacs à ordures et disposez-en lors de la collecte des déchets. Des recherches sont en cours en Angleterre afin de trouver des méthodes de lutte biologiques.



CONTINUONS À LUTTER CONTRE L'AMBROISIE

DÉTRUISEZ L'AMBROISIE AVANT QU'ELLE NE SOIT EN FLEURS !

Car les pollens d'ambrosie peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été : rhinites, conjonctivites, asthme, laryngites, urticaire, eczéma...

Elle pousse sur les remblais des chantiers, sur les terres à l'abandon, dans les cultures et les lotissements.

Elle doit être éliminée soit par arrachage (en portant des gants), soit par fauchage (à 10 cm) de préférence avant la floraison fin juillet répété fin août, soit en empêchant son installation par végétalisation avec d'autres plantes non allergisantes (trèfle, luzerne...)

Informations et conseils sur : www.ambrosie.info

L'ÉRADICATION DE L'AMBROISIE EST UNE OBLIGATION DES PROPRIÉTAIRES TERRIENS.

Arrêté préfectoral 2019-039

ÉCOUTER VOIR

OPTIQUE & AUDITION MUTUALISTES

RIVE-DE-GIER

35, rue Jules Guesde
04 77 93 42 12

Montbrison

34, bd Lachère
04 77 58 56 86

St Romain Le Puy

5, Place de l'Hôtel de Ville
04 77 96 23 01

Feurs

2, rue Philibert Mottin
04 77 26 30 78

Saint-Étienne

1, place W. Rousseau
04 77 41 11 70

Roanne

Espace Santé M. Marchand
14, rue Roger Salengro
04 77 72 97 66



www.mutuellesdefranceloire.fr



POMPE A CHALEUR
CLIMATISATION
FROID - ALARME

M. Ludovic Mayère
Tél. : 04.77.75.83.56 - GENILAC
www.aes42.fr



FONT TP

Travaux Publics & Particuliers

Martinaud

Des hommes au cœur du terrain

Terrassement - Assainissement - Eau potable - VRD

Préparons et réalisons ensemble
des ouvrages durables...

Le Moreau - Lamure - 69590 LARAJASSE

Tél. 04 78 48 42 93 - Fax. 04 78 44 33 47

www.fonttp.com - fonttp@orange.fr



Un design unique
pour des projets
d'exception



Comatelec **Schröder**

www.comatelec.fr

Garage BOUTIN

Dorian BRIDIER

44 rue Claude Drivon
42800 Rive de Gier



MÉCANIQUE - CARROSSERIE - DÉPANNAGE

VENTE DE VÉHICULES
NEUFS ET
D'OCCASION

04 77 75 04 22



ETS DUMAS

ENTREPRISE DUMAS PERE ET FILS SARL

PLOMBERIE - CHAUFFAGE
SANITAIRE - ZINGUERIE

15 - 17 rue Barthélémy Brunon - 42800 RIVE DE GIER
TEL : 04 77 75 00 80 - FAX : 04 77 83 95 95



David BISSARDON
06 70 39 85 62

1074 route de la Cula - 42800 GENILAC
david.bissardon@cellier-paysagiste.fr
www.cellier-paysagiste.fr



AU SERVICE
DU JARDIN

et CELLIER Paysages

ON
RECRUTE
APPELEZ
NOUS

AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN
D'ESPACES EXTÉRIEURS

SI
SERVICES à
LA PERSONNE 50%

ÉCOLE PUBLIQUE LES MÂTRUS

LA COUR DE L'ÉCOLE SE VÉGÉTALISE

Afin de rendre la cour de l'école primaire plus fraîche en période chaude, deux muriers platanes ont été plantés le 26 mars.

Cette espèce se développe relativement rapidement et offre une ombre agréable. Elle est adaptée au climat qui peut être relativement sec pendant la période estivale. Des enfants de chaque classe ont participé à cette plantation. L'entreprise Cellier Paysages a fourni les explications à chaque étape : préparation du sol, apport d'amendement, taille du trou, mise en place de l'arbre, fermeture et plombage (arrosage copieux) puis tuteurage. Un aménagement est prévu autour de ces arbres pendant la période des grandes vacances.



DES NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR

Les élèves de CM1-CM2 de Mme Martin ont rédigé eux-mêmes quelques articles pour notre SAINT MART' mag.

ADIEU MONSIEUR LE PROFESSEUR... DIT LA CHANSON.

par Océane et Léo

Cette année, dans notre école, Mmes Chapelle et Flouvat de la maternelle ainsi que M. Hémain du CP, abandonnent les élèves pour aller se reposer. Nous sommes tristes car ils étaient là depuis tant d'années ! Ils vont bien nous manquer à nous les élèves mais aussi aux autres professeurs. On gardera d'eux d'excellents souvenirs et on leur souhaite une belle retraite bien méritée.

On espère qu'ils reviendront nous voir de temps en temps.

Alors... **AU REVOIR !**

JOYEUX ANNIVERSAIRE !

par tous les élèves

Juste un petit message pour «Papi Paul» (Richard) qui a fêté ses 100 ans le 3 juillet. Nous l'avons souvent rencontré dans le village dans sa voiture et il nous rend vraiment admiratifs. On l'évoque souvent lorsque l'on parle des «temps anciens» en histoire par exemple.

FIERS DE NOTRE VILLAGE

par la maîtresse

Les CM1-CM2 profitent d'ateliers organisés avec Amélie Cizeron pour faire des recherches documentaires. Ils découvrent les origines des noms des rues de notre joli village. Ils les repèrent sur carte et s'y rendent ensuite en randonnées. Une autre manière de travailler, en les liant, l'histoire et la découverte du patrimoine, la géographie et l'EPS ! Ils adorent !

PAS DE KERMESSE MAIS UN BEL ENREGISTREMENT

par Milo et Noam

Cette année encore, le Covid nous a empêché de nous rassembler pour notre kermesse, mais on a été plus forts grâce à l'aide des parents d'élèves que nous remercions bien fort. Nous avons enregistré notre chorale et on a adoré ça. Nous y avons mis tout notre cœur...

C'était dans la grande salle de La Gare et nous nous sommes bien amusés même si ça a duré des heures. On a eu des temps de pause mais pas très longs pour ne pas perdre le rythme ! Simon, notre professeur musical, nous a bien guidés pour ce projet. Alors merci à lui !



PERMIS VÉLO DES CM2

par Chloé et Ina

Nous sommes allés sur l'ancien stade de foot pour retrouver les CRS. Ils ont installé un parcours pour nous apprendre à circuler à vélo en sécurité. Il y avait des panneaux et on apprenait à les respecter. Pas si facile !

Nous avons pratiqué une bonne heure puis nous avons aidé les CRS à ranger le matériel. Ils nous ont dit qui avait réussi. On veut rappeler à tous les enfants de **NE PAS OUBLIER LEUR CASQUE** quand ils circulent dans le village, ça peut nous sauver la vie !

ÉCOLE PRIVÉE LES MARELLES

L'ÉCOLE SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Rien de tel pour oublier ces derniers mois difficiles que de prendre soin de soi et c'est exactement ce que fait l'école des Marelles.

A bientôt 200 ans, cette ancienne bâtisse, dont les murs résonnent des échos des rires de deux siècles de Saint Martinaires, s'offre un relooking de première main. Avec le concours de l'OGEC et grâce à la participation active de parents volontaires, deux salles de classes ont été repeintes du sol au plafond. Bravo à tous ces parents motivés qui ont su enfiler leurs habits de peintre pour rafraîchir les lieux et offrir un cadre plus agréable aux enfants.

D'autres projets de modernisation sont dans les cartons comme la réfection de la toiture, l'aménagement des sanitaires des maternelles, l'amélioration du système de chauffage.



LA FÊTE DES 100 JOURS D'ÉCOLE AU CP-CE1

Depuis la rentrée de septembre, les élèves comptent les jours de classe dans le cadre des rituels de numération. Notre projet était de préparer une collection d'objets et de la présenter lors du 100^{ème} jour d'école.

Mardi 27 avril, les enfants ont apporté et exposé les collections préparées à la maison. Ils ont fait preuve de beaucoup de créativité et d'ingéniosité : 100 drapeaux, un dinosaure avec 100 épines, 100 coquilles d'escargots, 100 coquillages collés en forme de poisson, 10 feuilles de 10 arbres différents, etc. De nombreux jeux de calcul en classe et sportifs dans la cour autour du nombre 100 ont ponctué cette journée.

Bravo aux enfants pour leur investissement !



ÉCOLE PRIVÉE LES MARELLES

PROTÉGEONS LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de notre projet d'école, les élèves de toutes les classes ont participé à une randonnée, proposée par Valentine BENINATI, afin de découvrir la biodiversité autour de notre village.



Tout au long de la balade, diverses énigmes étaient proposées aux enfants, dans le but de leur faire découvrir :

- les différents milieux de vie des animaux ;
- les différents oiseaux d'après leurs chants et leurs caractéristiques physiques
- le nom des arbres d'après la forme de leurs feuilles ;
- les impacts des pesticides.

Le but étant de faire prendre conscience aux enfants qu'il est important de protéger et de respecter la nature.

Quelques exemples concrets d'actions bénéfiques :

- laisser dans son jardin un coin d'herbe non tondue (pour les insectes)
- construire des murs en pierres sèches (pour les reptiles)
- aménager un point d'eau (pour les batraciens)



Pour terminer cette randonnée, Valentine leur a proposé un jeu sur la notion de chaîne alimentaire : les enfants ont bien compris combien il était important de préserver les espèces aussi bien de la faune que de la flore, si on veut éviter de rompre un maillon de la chaîne et voir disparaître les espèces les unes après les autres.

A la suite de cette randonnée, les enfants ont fabriqué des mangeoires pour les oiseaux.

Un grand MERCI à Valentine pour cette belle initiative.



PHOTO MYSTÈRE

Saurez-vous deviner où a été prise cette photo et quel est ce mystérieux objet ?

Un indice : c'est au coeur du village, à la vue de tous. Vous êtes sûrement passé devant de nombreuses fois.

Solution et explication page 33

LA CRÈCHE ET LA CANTINE LABELLISÉES

La crèche «P'tit Martin» et le restaurant scolaire ont été labellisés « ETABLISSEMENTS À NIVEAU D'HYGIÈNE TRÈS SATISFAISANT ».

Une inspection inopinée a eu lieu le 30 mars dernier par la DDPP (Direction Départementale de la Protection de la Population) de la Loire dans les deux structures municipales pour connaître leurs niveaux d'hygiène.

Il s'agit d'un contrôle officiel réalisé en matière de sécurité sanitaire des aliments.

A l'issue, chaque structure a obtenu le niveau d'hygiène **TRÈS SATISFAISANT** (le plus haut de l'échelle) officialisé par un panneau apposé à l'entrée des deux établissements.

C'est une garantie pour toutes les familles dont les enfants sont accueillis dans ces structures.

Ce résultat est publié sur le site internet « Alim'confiance ».

www.alim-confiance.gouv.fr



Il s'agit là d'une reconnaissance du travail réalisé par les agents de la commune, tant à la crèche qu'au restaurant scolaire, sans oublier notre prestataire Newrest pour le travail du chef et la fourniture des produits alimentaires.

QUOI DE NEUF AU PÉRISCOLAIRE ?

ANIMATION CANINE

Le Club Canin d'Agility du Gier (CCAG) anime un atelier « L'enfant et le chien » pour les enfants du périscolaire.

La section «Chiens visiteurs» du CCAG animée par Elodie, Christine et Valérie, est intervenue plusieurs vendredis de 17h à 18h pour apprendre aux enfants comment aborder un chien, que faire lorsqu'un chien vient vers eux, etc.

Le premier atelier a été théorique avec un apprentissage sur des peluches puis, lors des autres ateliers, les 3 bénévoles du CCAG sont venues accompagnées de leurs «4 pattes» en chair et en «nonos» pour une mise en pratique.

Les enfants ont pu constater la réaction des chiens lors de la mise en situation : comment aborder un chien, comment le caresser, faire l'arbre, la pierre...

Un très beau moment de partage entre les enfants, les animatrices du périscolaire, les bénévoles du CCAG et les animaux.



INVITATION AU ZOO

Le 15 juin 2021, le parc zoologique a invité gracieusement une quarantaine d'enfants à effectuer la visite du zoo sur le temps périscolaire.

Cette excursion, qui n'avait pas pu se réaliser en 2020 du fait de la crise sanitaire, a permis aux enfants de passer une belle fin de journée. Un grand merci à l'espace zoologique



INSCRIPTIONS

Nous vous rappelons que les familles doivent réaliser leurs inscriptions au périscolaire et au restaurant scolaire sur le portail famille pour la semaine de la rentrée avant le jeudi 26 août 2021 à 12h.

À LA MÉDIATHÈQUE EN MAI FAIS CE QU'IL TE PLAÎT

Epaulée par son équipe de bénévoles, Amélie CIZERON notre bibliothécaire, a entrepris de donner un nouveau look aux rayonnages de la médiathèque et à l'espace dédié à la jeunesse.

Cette idée mûrissait depuis plusieurs semaines dans l'esprit d'Amélie qui est passée à l'action au mois de mai. Ainsi les ouvrages pour les adultes ont été triés, répertoriés et classés différemment pour les rendre plus facilement identifiables et accessibles aux lecteurs.



La partie réservée aux jeunes lecteurs a, elle aussi, fait peau neuve grâce à un important travail de rangement et un réaménagement de l'espace pour permettre une meilleure circulation et la mise en évidence de certains ouvrages.



Grâce au dynamisme de toute l'équipe et malgré un espace disponible assez réduit, la médiathèque offre aujourd'hui un éventail de ressources littéraires riche et à destination de tous les publics.

En mai également et dans le cadre d'«Itinérances en fête», ce sont les cultures urbaines qui ont été mises à l'honneur par différentes manifestations et activités proposées par toutes les médiathèques du réseau.

Les jeunes Saint-Martinaires ont pu, par exemple, participer à un atelier créatif pour customiser un sac à leur goût en utilisant la technique du pochoir.



Le temps d'une soirée à la salle de La Gare, Willy Amarat alias Rewind, est venu animer une conférence musicale pour le plus grand plaisir d'un public hétérogène. Devenu une référence dans le domaine du beatbox en France et à l'étranger Willy propose une certaine vision des cultures urbaines et du hip-hop par le biais du beatbox qu'il porte comme un instrument à part entière. Après avoir apprécié le talent de l'artiste, le public a pu s'essayer à quelques rythmes.



La médiathèque de Saint Martin a également accueilli Rewind dans ses murs le temps d'un atelier où les enfants ont pu s'initier au beatbox.

Même si le respect des règles sanitaires reste de toute évidence primordial dans cet espace dédié à l'accueil du public, un vent de liberté souffle sur la médiathèque pour le plus grand plaisir de tous.

Pour être informés des activités proposées par le réseau Itinérances : www.mediathequespaysdugier.org
Ou sur la page Facebook : **Réseau Itinérances.**

PASS JEUNES DEUX NOUVEAUTÉS

Pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et à la pratique du sport, deux Pass ont été créés.

PASS CULTURE pour tous les jeunes de 18 ans

Après une expérimentation de deux ans dans plusieurs départements, le Pass Culture est désormais accessible à tous les jeunes de 18 ans sans condition de ressources sur tout le territoire.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour bénéficier d'un compte personnel numérique, il faut :

- avoir 18 ans au moment de l'activation du compte. La démarche est possible jusqu'à la veille du 19^{ème} anniversaire.
- résider en France métropolitaine ou en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon ou Wallis et Futuna. Si vous êtes étranger, vous devez résider en France depuis plus d'un an.
- souscrire aux conditions générales d'utilisation de l'application.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ET COMMENT ÇA MARCHE ?

Il faut télécharger sur un smartphone ou un ordinateur l'application dédiée au Pass Culture et s'y inscrire. Lors de l'inscription, il faudra scanner et joindre les documents suivants :

- pièce d'identité ;
- justificatif de domicile au nom du jeune ou de la personne qui l'héberge. Dans le deuxième cas, il faudra également joindre une attestation d'hébergement et la pièce d'identité de la personne qui héberge le jeune.

Une fois que l'inscription est acceptée, une confirmation sera envoyée par courriel et le compte sera crédité d'une somme de 300 € à utiliser dans les 2 ans.

Cette somme de 300 € peut être utilisée en une seule ou plusieurs fois selon l'activité ou l'achat concerné.

Le montant des achats est déduit automatiquement du crédit.

POUR QUELLES OFFRES ?

L'application donne accès à des offres situées à proximité de l'utilisateur et à des offres numériques :

- des biens physiques : livres, BD, CD, disques vinyles, DVD, instruments de musique, œuvres d'art... (à condition qu'ils ne soient pas livrés) ;
- des places de concert, de cinéma, de théâtre, d'opéra ;
- des cours de pratiques artistiques (musique, danse, théâtre, chant, dessin) ;
- des rencontres (rencontres avec artistes, découverte de métiers...);
- des offres numériques (musique en streaming, vidéo à la demande, presse en ligne, jeux vidéo en ligne...) dans une limite de 100 € ; dans ce cas, on achète via l'application et on reçoit un code permettant de bénéficier de l'offre. Les jeux vidéo disponibles doivent tous être éligibles aux aides du Centre National du Cinéma.

Ne sont pas pris en charge par le Pass Culture : les livres scolaires et parascolaires, le matériel artistique ainsi que les figurines, le matériel informatique (ordinateur, téléphone...), les accessoires pour instruments de musique.

L'application suggère aussi des offres gratuites.

PASS'SPORT pour les jeunes de 6 à 18 ans

Pour faciliter l'accès des jeunes à la pratique du sport, les enfants de 6 à 18 ans dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire ou l'allocation pour les mineurs souffrant de handicap, bénéficieront d'une aide de 50 € destinée à financer l'inscription dans un club sportif à la rentrée 2021.



QUI POURRA EN BÉNÉFICIER ?

Il concernera les jeunes de 6 à 18 ans éligibles à :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés pour les 16-18 ans.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ET COMMENT ÇA MARCHE ?

Durant la deuxième quinzaine d'août, les familles éligibles recevront par courrier le Pass'Sport et bénéficieront de 50 € de réduction par enfant pour toute licence ou adhésion.

Elles devront présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix et volontaires du réseau Pass'Sport. Le montant de l'aide est directement versé aux clubs et il couvre tout ou partie du coût de l'inscription, c'est-à-dire à la fois la partie licence reversée à la fédération et la partie cotisation qui revient au club.

Le Pass'Sport sera cumulable avec d'autres aides de la Caisse d'Allocations Familiales ou des collectivités, pour adhérer à un club ou une association sportive.

POUR QUELLES OFFRES ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- dans les associations sportives affiliées aux fédérations sportives agréées ;

- dans les quartiers prioritaires de la ville, auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une fédération sportive ;
- dans le réseau des maisons sport-santé reconnues par les ministères de la Santé et des Sports.

A noter :

Les associations partenaires devront être volontaires, proposer une découverte gratuite de leur activité avant de confirmer la prise de licence.

Les associations sportives partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiées sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr

DST REMISE DU RAPPORT FINAL

Lors de la séance du conseil municipal du 27 mai, les cinq étudiantes assistantes sociales en charge du Diagnostic Social de Territoire ont fait part aux élus de leurs constats et d'un certain nombre de préconisations.



Durant leur stage de 8 semaines, Maureen, Marinina, Elodie, Caroline et Mathilde sont allées à la rencontre des jeunes et des partenaires locaux pour recueillir la parole de chacun afin d'être en mesure d'apporter un éclairage aux élus sur la politique et les actions à mettre en place en faveur des jeunes Saint-Martinaires.

Elles ont utilisé différents outils d'investigation (interviews, questionnaires, recherches bibliographiques, rencontres dans les bus scolaires...) pour avoir un éclairage le plus large possible sur les besoins, ressentis et envies des jeunes de notre commune.

Les jeunes se sont montrés intéressés par les échanges et leur parole servira de base à l'élaboration d'une politique en leur faveur.

Un rapport écrit de plus de 200 pages a été remis au maire qui a chaleureusement remercié les cinq jeunes étudiantes pour leur travail et leur engagement au service de notre commune et de notre jeunesse.

RALBOL KIT DE SURVIE DE L'ÉTUDIANT

RALBOL est un livre écrit par deux étudiants partant d'un constat simple : tous les étudiants sont désarmés face à la paperasse administrative : assurances, mutuelle, CAF, CPAM, location...

Cet ouvrage explique, décrypte, donne les meilleures astuces et bons plans à toutes ces questions.

La mission du bouquin : que chaque étudiant, perdu dans la jungle administrative et bureaucratique, arrive enfin à partir du bon pied dans sa nouvelle vie.

Pour plus d'information : www.ralbol.co



DES NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Depuis peu les enfants membres du CME peuvent de nouveau se réunir et travailler ensemble. Petit résumé de leurs actions récentes.

- Pour remercier nos jeunes élus de leurs envois de messages positifs aux personnes âgées seules, des cartes leur ont été envoyées en retour. Ces personnes ont beaucoup apprécié cette action car, comme cité sur une carte, il est important de garder le lien entre les « anciens » et les « jeunes » de notre village, surtout dans le contexte actuel. « Nous avons été très heureux de recevoir de si jolis dessins. Encore merci et à bientôt, prenez bien soin de vous ! »
- Le 30 avril en réunion, les enfants du CME ont travaillé sur un courrier destiné au maire et à son conseil municipal, sur les suggestions d'équipements qu'ils souhaiteraient voir sur l'ancien terrain de foot.



- Ne pouvant participer physiquement une fois encore à la commémoration du 8 mai 1945, dans l'esprit du souvenir et de la mémoire collective, les jeunes conseillers, après un peu d'histoire, ont réalisé une fresque avec des dessins et témoignages sur la fin de la seconde guerre. Elle a été exposée le jour de la cérémonie au pied du monument aux morts et on peut désormais la retrouver à la bibliothèque. A voir absolument !



- En parallèle de la commémoration du 8 mai au cimetière, toujours en comité restreint, les enfants accompagnés de leurs animateurs se sont promenés sous un soleil radieux jusqu'au Crêt pour aller honorer la mémoire des anciens combattants et des résistants de la seconde guerre mondiale. Ils se sont arrêtés devant la stèle mise en place par François AUBERT sous la municipalité de 1994. Munis de brosses et de chiffons, ils l'ont nettoyée pour lui redonner l'éclat perdu au court du temps. Un message que les enfants retiendront **"N'OUBLIE JAMAIS LE PRIX DE LA LIBERTÉ"**.



- Le samedi 29 mai, les jeunes élus se sont réunis pour lire le courrier sur les propositions d'aménagements de l'ancien terrain foot et l'approuver à l'unanimité, avant de le remettre au bureau municipal. Ils ont également pris connaissance des détails de la visite écocitoyenne à l'Ecopôle du Forez. Ils y découvriront une biodiversité très riche et variée et se rendront compte de l'impact que l'homme a sur celle-ci.
- Les conseillers ont également commencé à imaginer leur stand, lors du forum des associations qui aura lieu le 28 août.
- Le 2 juillet, les jeunes élus sortants se sont vus remettre leur médaille de fin de deux ans de mandat par M. le maire. Malgré la situation sanitaire, ils ont gardé la motivation et n'ont cessé de remplir leur engagement citoyen à travers leurs actions de près ou de loin. Si certains, dont le mandat se termine, souhaitent continuer à participer à des actions du CME, ils sont évidemment les bienvenus.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIVE DE GIER

Depuis 2003, la commune signe une convention avec la ville de Rive de Gier afin que les habitants de Saint Martin la Plaine bénéficient d'un tarif préférentiel d'adhésion au conservatoire de musique.

« Le conservatoire de musique de Rive de Gier à rayonnement départemental est ouvert à toutes les musiques et organisé en différents espaces pour que chacun y trouve le type d'expression à sa mesure. Des cours d'éveil pour les plus petits jusqu'aux adultes disposant de leur propre cursus dans la limite des places disponibles.

Sa vocation est d'encourager une pratique amateur, mais aussi de permettre aux élèves qui le souhaitent de se diriger vers une carrière professionnelle. Tout au long de l'année, sont organisés concerts, manifestations et auditions afin que les élèves soient confrontés à la scène et au public. »

Dans le cadre de ce partenariat, la commune de Saint Martin la Plaine doit participer au fonctionnement financier du conservatoire et est sollicitée pour verser, à compter de cette année, une participation de 195 € par élève, adulte ou enfant.

En contrepartie, les habitants de la commune bénéficient d'un tarif préférentiel d'inscription, en fonction de leurs revenus (quotient familial).

Ainsi, les Saint-Martinaires adultes bénéficient du tarif préférentiel, sans participation financière de la commune. Cette dernière leur demande donc le remboursement intégral de leur coût d'inscription.



Pour les enfants de moins de 18 ans, la commune participe à hauteur de 50 %. Elle demande donc aux familles le remboursement de 50 % de sa participation pour chaque enfant inscrit.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, la commune demande donc le remboursement de 97,50 €.

La présente convention est valable pour une année scolaire, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. Elle pourra être prolongée par tacite reconduction, par période d'un an (année scolaire) sans excéder une durée totale de cinq ans.

Il est possible de s'inscrire au conservatoire toute l'année en fonction des places disponibles.

Conservatoire de Musique à Rayonnement Communal

18 rue Claude Drivon - 42800 Rive de Gier

Tél. : **04 77 75 89 64**

Email : conservatoire.musique@ville-rivedegier.fr

PENSEZ AU CCAS IL PEUT VOUS AIDER

Le CCAS peut apporter une aide aux familles ainsi qu'aux personnes qui n'entrent pas dans les critères des autres dispositifs d'aides. Il peut aussi venir en appui de ces dispositifs après étude de votre dossier.

AIDE AUX VACANCES POUR LES ENFANTS

Les loisirs sont source d'épanouissement pour les plus jeunes. Afin de permettre aux familles de pouvoir envisager la participation de leurs enfants à des centres de vacances, de loisirs ou autres structures, le CCAS peut accorder une aide financière aux familles les plus modestes. Le dossier est à retirer en Mairie.

BONS APACS

Pour la prochaine rentrée scolaire, pensez aux bons APACS (Aide à la Pratique des Activités Culturelles et Sportives). Ils sont soumis à conditions de ressources et sont à retirer par les familles à l'accueil de la Mairie.

ADJOINTE AUX AFFAIRES SOCIALES

Elle peut vous recevoir sur rendez-vous **les premier et troisième mercredis du mois entre 9h et 12h** dans les locaux de l'ancienne poste, bureau n°2 (Sonnez à la porte de l'ancien bureau de poste).

UNE DATE À RETENIR

DIMANCHE 10 OCTOBRE

« MARCHÉ DES CRÉATEURS »
à la salle de La Gare et ses alentours...

INCIVILITÉS DANS LE QUARTIER DE LA GARE

Dans le dernier SAINT MART' mag, nous vous avons fait part des mesures prises dans le quartier de La Gare dès le lendemain de l'installation de la nouvelle équipe municipale.

Qu'elles aient été communales ou soutenues par la Police Nationale, de nombreuses actions et réalisations se sont concrétisées depuis, de manière progressive.



UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

Une de ces mesures est l'installation d'un système localisé de vidéoprotection.

Equiper un quartier avec ce type d'installation, même avec la meilleure volonté, ne se réalise pas en un jour.

L'écoute des habitants, la compréhension des incivilités constatées et même les rencontres avec les populations génératrices de ces dernières ont été nécessaires avant d'aller plus loin. Des échanges avec plusieurs communes proches ont permis de mesurer l'ampleur des difficultés.

Le principe partagé par les élus s'est concrétisé par le vote du budget fin mars 2021.

UN APPEL À DEVIS

Dès la semaine suivante, avec la Police Nationale en conseil, la commune a sollicité 4 entreprises de vidéoprotection auxquelles nous avons soumis notre cahier des charges.

Des rencontres, des visites sur site se sont déroulées puis ces quatre opérateurs en vidéoprotection nous ont rendu des dossiers techniques complets et des devis.

Après étude de ces dossiers, toujours avec l'œil aguerré d'un expert de la Police Nationale en soutien, la commande a été passée mi-mai, avec pour objectif de disposer des caméras de vidéoprotection sur le quartier de La Gare pour les vacances d'été 2021.

DE LONGUES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Début juin, lors de la rédaction de cet article, notre dossier a été envoyé en préfecture pour solliciter une validation de la commission vidéoprotection.

De très nombreuses démarches administratives et légales sont exigées avant le déploiement de cette solution. Si toutes ces étapes se sont déroulées comme nous le souhaitons, la vidéoprotection est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet.

CINQ CAMÉRAS INSTALLÉES

Ce sont donc cinq points de vidéo-captation performants qui sont installés et permettent de détecter et sanctionner les incivilités sur tous les espaces et les rues, de la salle de La Gare jusqu'au gymnase.

Une vidéoprotection est également installée au Plantier.

PRIORITÉ AU VIVRE ENSEMBLE

Il est important de rappeler, et cela est primordial, que la vidéoprotection soit utilisée uniquement pour régler les problèmes d'incivilité et de délinquance. Le quartier de La Gare est un quartier de loisirs, de culture et de partage, pour tous et pour toutes les générations et a vocation à le rester. La tranquillité publique est l'affaire de tous.

L'équipe municipale ne souhaite pas développer la vidéoprotection de manière généralisée sur la commune.

Les élus travaillent de manière soutenue au développement d'une politique jeunesse ainsi qu'à la définition et à la mise en place d'actions jeunesse, « avec » et « pour » les jeunes. Le champ est très large et nous souhaitons continuer de nous appuyer sur les partenaires locaux habituels tels que la MJC mais également sur les partenaires extérieurs dont l'expérience sera utile à notre commune.



À LA RENCONTRE DE NOS PROFESSIONNELS

LE BOUCANIER Artisan fumeur

Habitant de Saint Martin la Plaine depuis 4 ans. Passionné de fumage depuis très longtemps.

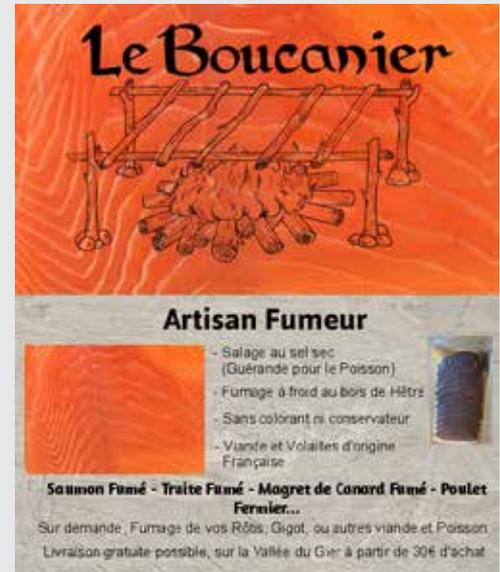


En 2020, en pleine reconversion professionnelle, je pars en Bretagne perfectionner mon savoir dans une formation de fumage.

Installé aujourd'hui en tant qu'artisan fumeur, je vous propose :

- **tous mes produits sélectionnés et fumés** : saumon, truite, filet mignon, saucisses, magret de canard, poitrine
- **mes préparations** : rillettes de truite fumée, terrine deux saumons
- **mes agréments de préparation** : sel fumé, huile, piment...

Je suis actuellement présent sur les marchés et désire ouvrir un local de production-vente dans notre village.



Renseignements et commandes : M. Freddy PSANI - **06 18 63 98 57** - leboucanier.42@gmail.com

ISABELLE MORELLON Artiste

Saint-Martinaire depuis plus de 15 ans, maman de 2 enfants, 18 ans de métier pour le leader de la mode enfantine, Isabelle Morellon est styliste-graphiste et indépendante depuis 2 ans sur la commune.

Soucieuse du détail, passionnée par la création et la couleur, attentive à vos besoins, elle analyse votre projet pour cerner vos attentes que vous soyez de la Loire, de Paris, Bordeaux, Londres et bien sûr de Saint Martin la Plaine !

Pour vous, elle peut créer tous types de visuels, supports de communication, dessins de vêtement pour une occasion et autre selon vos attentes : un visuel exclusif et propre à votre entité : si vous avez besoin d'un :



- Logo
- Flyer
- Carte de visite
- Impression textile
- Gestion de projet en prêt à porter homme, femme, enfant
- Faire-part (naissance, mariage...)
- Impression textile, création d'all-over
- Illustrations tous supports (thermos/mug/masque/marque-page...)
- Brochure commerciale

Contactez-moi au **06 51 99 91 84** ou sur isabelle.morellon@free.fr. Consultez mon univers sur : www.isabelle-m.fr.

Isabelle est également « artiste » puisqu'elle crée des tableaux alliant ses deux casquettes de graphiste et styliste, des petits tableaux déjà exposés aux SaintmARTistes et au Café Cerise de Saint Joseph. Et peut-être rendez-vous en personne à la Fête de la Forge 2021.

LES CIRCUITS DE RANDONNÉE DE LA COMMUNE

Un kilomètre à pied, ça use, ça use... Un kilomètre à pied, ça use les souliers... Tout le monde a en tête le refrain qui a été mis en pratique durant ces mois de confinement.

Vous connaissez sans doute maintenant les chemins de la Provende, du Grand Féloin, de Fontanes, des Flaches. Mais avez-vous vu (ou revu) les panneaux des Chauskipeux (MJC) qui jalonnent notre commune et au-delà ?



Les nombreux marcheurs de Saint Martin la Plaine et des contrées environnantes fréquentent régulièrement les 3 circuits « officiels » (10, 20 et 31 km) des Chauskipeux. Actuellement, seul le circuit du « Crêt Féchet » (10km - 3h) est entretenu par les bénévoles et diffusé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP). Il fait partie du TopoGuide « La Loire... à pied ». Il est aussi imprimable gratuitement en rando-fiche sur www.rando-loire.org, le site du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.



Les deux autres circuits ne sont plus du tout entretenus, ne correspondent plus à la demande des marcheurs et se superposent avec les circuits de randonnées de communes environnantes.

Deux circuits sont donc à l'étude :

- un de 5 km, d'une durée de 1h30
- un de 16,7 km, d'une durée de 4h30

Une signalisation directionnelle avec poteaux, balises et panneaux de sécurité sera implantée prochainement.

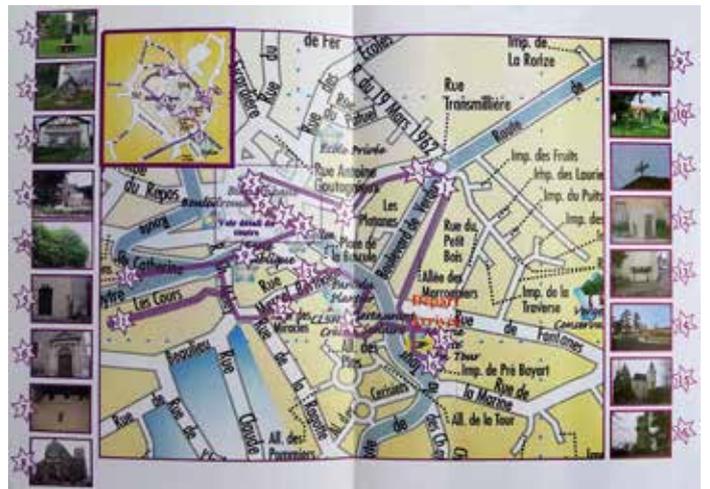
Pour les trois circuits cités précédemment, le balisage sera identique : blanc-jaune.

Le panneau « Point info randonnée » se trouvant devant la MJC a été démonté lors des travaux d'aménagement de La Gare en 2019.

Il sera remplacé très prochainement.



Les amateurs qui ont un peu moins de temps peuvent admirer notre beau village en téléchargeant la brochure « Parcours découverte du centre bourg » sur le site internet de la mairie - www.saintmartinlaplaine.fr.



MAIS AU FAIT, C'EST QUOI LES CHAUSKIPEUX ?

Petit retour en arrière : le premier groupe de marche de la MJC date de 1975. Il a été créé par Ginette et Louis DESARMAUX qui organisaient des randonnées pédestres pour le plaisir et l'amitié.

Puis, en 1977 c'est une balade au barrage de Cotatay et la toute première soupe aux choux.

En 1978, c'est dans les Alpes que le groupe ira marcher lors du week-end de Pentecôte. Le succès est au rendez-vous.

Le 14 avril 1985, première randonnée pédestre sur Saint Martin avec 185 participants.

Le groupe deviendra les « Chauskipeux » en 1990 toujours sous couvert de la MJC.



Randonnée au Chatelard en avril 1975

La fameuse galoche, logo des Chauskipeux, a été réalisé par Mme Michèle VISSAC.

En 1994, pour le dixième anniversaire des randonnées autour de Saint Martin, un TopoGuide sera édité avec les 3 circuits homologués (10, 20 et 31 km). Cette même année le groupe participera avec la mairie à «Courir pour des pommes». En 1997 il y aura 1200 marcheurs !

En 2001 Georges MARQUET prend le relais, puis Yves GOY, Jean-Luc DUBREUIL et aujourd'hui Michel TOURNAYRE et ce n'est pas terminé.

Aujourd'hui, le groupe de marcheurs nous quitte en disant «Il y a toujours de la place pour les nouveaux ! Venez nous rejoindre tous dans la bonne humeur».

Infos pratiques pour bien préparer sa randonnée :

- 4 niveaux de difficultés
vert : très facile, bleu : facile, rouge : moyen, noir : difficile.
- L'équipement d'une bonne randonnée : des chaussures confortables, le sac à dos, les vêtements, crème solaire, casquette, lunettes de soleil, trousse de secours, gourde d'eau, couteau multi-fonctions, lampe de poche pour les tunnels...
- Désagréments et dangers : l'orage, la chaleur excessive, la baignade, la marche le long d'une route.

Nous remercions Ginette DESARMAUX, Georges et Danièle MARQUET qui nous ont ouvert leurs portes et leurs archives pour préparer cet article. Un grand MERCI aux bénévoles qui ont œuvré tant d'heures pour entretenir et baliser les chemins de notre commune, sans oublier la MJC.

PAYSAGISTE

Un Autre Jardin
Gilles Doitrand

gilles.doitrand@orange.fr
06 09 64 43 11 - Saint Romain en Jarez

FERME DES ALOUETTES
PASCAL Frères
Producteurs de pommes de terre

filet de 10 Kg

VENTE DIRECTE et INDIRECTE

1 route du Bois des Alouettes
Montbressieux
42800 SAINT JOSEPH
gaec.alouettes42@orange.fr

OUVERT les MARDIS, JEUDIS et VENDREDIS de 17h15 à 19h

BMA
métallerie

PLUS DE 30 ANS À VOTRE SERVICE

ZA la Plaine
42800 SAINT JOSEPH
04 77 75 48 10

Réalisation et pose de menuiseries métalliques, ouvrages métalliques pour bâtiments industriels, commerciaux, tertiaires et espaces publics.

DES NOUVELLES DU GAASM



Les deux repas à emporter organisés récemment ont connu un franc succès. Merci à tous les participants.

LA FÊTE DE LA FORGE

Le GAASM est actuellement en pleine préparation de la Fête de la Forge (fête du village).

Elle aura lieu les 11 et 12 septembre sur l'ancien stade. Avec le COVID, nous avons simplifier son organisation et changer de thème. Celui de l'Europe ne pouvait se faire en raison de l'absence de nos forgerons européens.

TÉLÉTHON 2021

Notez dès à présent dans vos agendas que la quatrième édition du Téléthon aura lieu les 4 et 5 décembre à La Gare et au gymnase.

Pour ces 2 manifestations nous avons besoin de votre aide. N'hésitez à venir rejoindre l'équipe de bénévoles. Une heure de votre temps nous suffit.

Renseignements : gaasm.smlp@outlook.fr
Yves GOY, Président du GAASM : 06 59 11 52 83
Josyane CHENE, Secrétaire : 06 01 86 68 30



NOUVEAUTÉ LE FORUM DES ASSOCIATIONS

La mairie, la MJC et le GAASM se sont associés pour vous proposer le tout premier FORUM DES ASSOCIATIONS de Saint Martin la Plaine.

PRÉSENTATIONS & DÉMONSTRATIONS

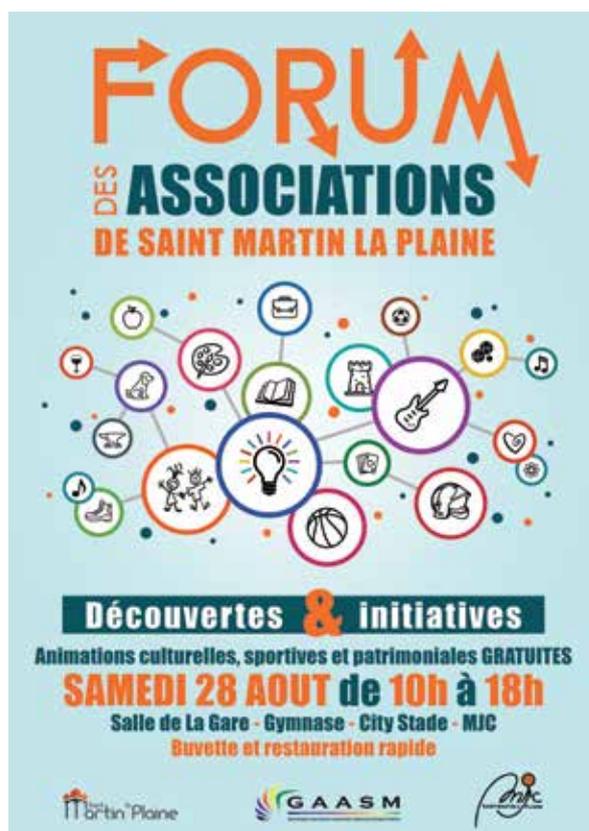
De très nombreuses associations de la commune seront présentes à ce tout premier forum le **samedi 28 août**.

Réparties sur plusieurs lieux dans le quartier de La Gare, elles vous présenteront, chacune à sa façon, leurs activités et spécialités respectives. Tout sera mis en oeuvre pour vous donner envie. Vous assisterez à des démonstrations et vous pourrez même tester de nombreuses activités sur place.

Avec en plus de quoi se restaurer et se rafraîchir si le beau temps veut bien être de la partie.

Une belle journée en perspective.

« Si tu as une pomme, que j'ai une pomme et que l'on échange nos pommes, nous aurons chacun une pomme. Mais si tu as une idée, que j'ai une idée et que l'on échange nos idées, nous aurons chacun DEUX idées. »



CULTURE ENFIN LA REPRISE

Cette fois nous y sommes ! Après de longs mois d'attente, les portes de la salle de La Gare se sont enfin ré-ouvertes aux spectacles !

Les plus chanceux d'entre vous ont déjà pu assister au concert (complet) de **Guitaréon**, à l'exposition Châteaux de l'industrie ou encore aux deux dates Saint-Martinaises du festival Guitare Vallée courant juin...



Certes, les conditions d'accueil sont encore restreintes du fait des obligations sanitaires, mais elles semblent évoluer dans le bon sens et toute l'équipe municipale est ravie de pouvoir envisager à nouveau différentes manifestations culturelles pour égayer le public.

LES Z'ESTIVALES

Un dernier rendez-vous attendu viendra clôturer l'été en chanson avec le festival intercommunal des **Z'estivales** et le concert d'Yvan MARC le **jeudi 5 août** à 19h.

Ce live proposé en plein air dans le théâtre de verdure (derrière la grande salle de La Gare), sera précédé d'une visite commentée du village dans le cadre de l'exposition «Châteaux de l'industrie»

Réservation sur : www.saint-etienne-hors-cadre.fr.

Un food truck sera installé avec des repas à emporter pour les spectateurs les plus gourmands.

SAISON CULTURELLE 2021-2022

Notez dès à présent dans vos agendas la date du **vendredi 24 septembre**. Cette soirée entièrement gratuite marquera l'inauguration de la première SAISON CULTURELLE de Saint Martin la Plaine, en partenariat avec la MJC.

Rendez-vous à La Gare pour découvrir les spectacles en tous genres qui animeront la commune de septembre 2021 à juillet 2022. Ce temps de présentation (un peu) formel, mais aussi voulu très ludique, se clôturera en beauté avec une surprise festive invitant à la danse et au partage sur des airs «new-orleans» proposé par les PO'BOYS.

A NE MANQUER SOUS AUCUN PRÉTEXTE !



YVAN MARC

Chanson française

JEUDI 5 AOÛT à 20h

Théâtre de verdure de La Gare (extérieur)

ENTRÉE GRATUITE

Il fait de la chanson comme un véritable artisan et continue, en parallèle, à enseigner à des jeunes en lycée agricole comment bâtir un avenir responsable plutôt que d'en rêver : Yvan MARC est un chanteur à part. 6 albums, 15 ans de scène, pas loin de mille concerts, il est parfois passé par les plateaux de Taratata, de La Matinale, il a été playlisté sur France Inter, FIP. Parfois non. Peu importe, il continue son chemin. Car l'essentiel est ailleurs. Dans les yeux du public qui ne cesse de se presser à ses concerts, de l'écouter chanter les thèmes qui lui tiennent à cœur, des histoires d'amour bien sûr et des histoires de terre toujours.

www.yvanmarc-officiel.com

LES ECHOS DE LA MJC

À LA MJC

En mai et juin, plusieurs activités pour les mineurs ont enfin repris à la MJC. Toute notre équipe a été vraiment très heureuse de retrouver une partie de nos adhérents. Nous avons également engagé les procédures de dédommagements pour les séances suspendues au cours de la saison 2020-2021. N'hésitez pas à vous rapprocher de la MJC pour en savoir plus.

RETROUVONS-NOUS

Pour la saison 2021-2022, nous vous réservons de belles surprises :

- De nouvelles activités
- Des événements tout au long de l'année

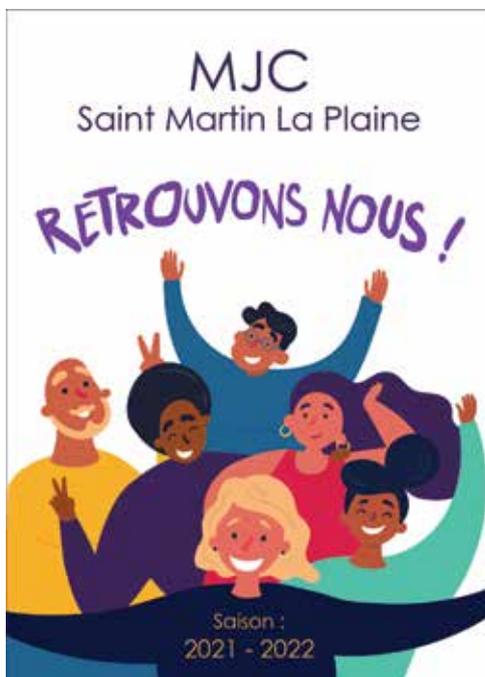
Pour ne rien manquer de notre actualité, n'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter en visitant notre site internet.

www.mjcstmartin.fr

FORUM DES ASSOCIATIONS

Lors de cette toute nouvelle manifestation sur le village, organisée en partenariat avec le GAASM et la mairie, la MJC vous proposera des initiations et des démonstrations d'activités.

Un rendez-vous à ne pas manquer où vous pourrez prendre un rendez-vous d'inscription et rencontrer nos animatrices et animateurs spécialisés.



ESPACE ACCUEIL POUR LES ADOS

Les mercredi après-midis, Xavier GAY, notre animateur «Jeunesse», ira à la rencontre des adolescents de la commune et les accueillera à la MJC.

Des envies ? Des besoins ? Une idée de projet ? Xavier est en mesure de répondre aux interrogations et aux propositions des jeunes de Saint Martin.

VACANCES DE JUILLET

Du 7 au 30 juillet, nous accueillons les enfants de 3 à 14 ans au centre de loisirs. Des journées d'évasion, des sorties, des apprentissages et des rencontres, une vraie fabrique à souvenirs !

Contactez Xavier GAY par téléphone **04 77 75 74 61** ou mail animationstmartinlaplaine@gmail.com



Xavier GAY

28 ans

Animateur coordinateur à la MJC de Saint Martin la Plaine

Arrivé à la mi-octobre 2020 à la MJC de Saint Martin la Plaine, c'est sous l'autorité de Fabien THIMON, directeur, que je remplis la mission d'animateur coordinateur de l'accueil de loisirs de la MJC.

Nos objectifs sont d'assurer la pérennité, la sécurité et l'attractivité de l'accueil de loisirs, en proposant des activités ludiques et enrichissantes, développées avec les enfants. Notre but est de permettre aux jeunes de devenir acteurs des différentes activités qui leur sont proposées.

Je travaille également à la réouverture de l'espace «JEUNES» de la MJC, qui n'existe plus depuis 2 ans. Il y a beaucoup à créer. L'accueil et le réseau des jeunes, les partenariats et les projets. C'est avec plein d'idées et d'enthousiasme que nous souhaitons rouvrir un lieu convivial et facile d'accès pour les jeunes de la commune, afin d'y favoriser des rencontres, des moments de partage qui, nous l'espérons, découleront sur le développement de projets personnels : permis, demandes de stages, formations BAFA, financements particuliers ou de projets communs : voyages, propositions d'aménagement de lieux, d'espaces communs et, également, le développement d'un soutien à une cause locale.

N'hésitez pas à passer à la MJC durant les horaires d'ouverture, pour dire un petit «bonjour» et pour échanger sur d'éventuels projets que vous seriez désireux de développer en mobilisant l'équipe, les bénévoles, les adhérents et les futurs occupants de l'espace «Jeunes». On se dit à très vite !

SMOB TOUT SAVOIR SUR LE CLUB DE BASKET

UNE PAGE D'HISTOIRE

Le club de basket de Saint Martin la Plaine, dit le **SMOB** : Saint Martin Omnisports Basket, a été créé en 1993.

A l'époque, 4 équipes ont été engagées en UFOLEP par le premier président M. MINCHELLA (5 années) et son équipe. En 1998, sous l'impulsion de la nouvelle présidente Sylvie CHAUVE (6 années), le club se structure et s'engage auprès de la Fédération Française de Basket-Ball.

En 2001, Michel CHALANCON apporta son expérience et une ambition toute sportive. Une équipe seniors garçons compétitive fut créée de toutes pièces avec des joueurs du cru, quelques anciens et les trois fils CHALANCON : Sylvain, Yo-han et Mickaël. Le club comptait 70 licenciés avec 7 équipes engagées. C'est un saut dans le grand bain pour différentes compétitions départementales.

Le SMOB se fit connaître au niveau régional, puis au niveau national grâce à son grand tournoi de début septembre qui réunit, en plus du SMOB, 7 équipes venant de différentes régions de France.

En 2004, le président André HEREDIA (4 années) structure le club et le nombre de licenciés se stabilisé à environ 90.

Un engouement est né au sein de village de Saint Martin la Plaine pour le basket.

Depuis 2007, la présidente actuelle, Céline CHALANCON, (13 années, toujours membre des seniors filles et entraîneur par intérim) continue le travail mené par ses prédécesseurs avec l'aide des nombreux adhérents et amis du SMOB, du bureau composé de Christine PASSOT (Trésorière), Elodie GUYOT (Secrétaire) et, bien sûr, tous les membres du conseil d'administration.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

- **Tournoi de basket** : le premier week-end de septembre
- **Vente de brioche** : samedi 27 novembre 2021
- **Arbre de Noël** : vendredi 17 décembre 2021 (pour les adhérents et familles) à confirmer
- **Loto** : dimanche 30 janvier 2022
- **SMOB COLOR FUN** : dimanche 1^{er} mai 2022

AUJOURD'HUI

Depuis plusieurs années, l'ambition du club est de cultiver un esprit familial avec toutefois un peu de compétitivité et de stabiliser la base de ses joueurs en essayant d'avoir, si possible, une équipe par catégorie, en filles comme en garçons.

Depuis plusieurs saisons, le nombre de licenciés se stabilise entre 140-150. C'est la limite de capacité de notre structure. Malgré la pandémie, les bénévoles et les licenciés ont toujours répondu « présent ». Nous les attendons avec impatience pour la nouvelle saison 2021-2022, que nous espérons entière et sportive autour du ballon orange.

Un grand MERCI à toutes les personnes qui font vivre le SMOB.



LA FORGE LE RETOUR

LA MOURINE ROUVRE SES PORTES

Ça y est, la Maison des Forgerons a pu réouvrir ses portes depuis le 3 juillet. Pour mémoire, le musée de la Mourine est entièrement géré par l'association «La Forge» en DSP (Délégation de Service Public).

DES BÉNÉVOLES TOUJOURS ACTIFS

L'équipe de bénévoles n'est pas restée inactive durant cette fermeture imposée. L'accueil et la boutique du musée ont été complètement relookés. L'entrée, pour être plus visible et attractive, se fait maintenant par la rue Antoine Seytre.



DEUX MANIFESTATIONS IMPORTANTES

La Forge va participer à 2 manifestations importantes :

- Le Forum des Associations le **samedi 28 août** à «La Gare» avec un stand de présentation de l'association et des démonstrations de forge.
- La désormais traditionnelle et incontournable Fête de la Forge organisée par le GAASM **les 11 et 12 septembre**.



La façade actuelle



Le projet

ON EMBAUCHE

Pour que notre association «La Forge» puisse fonctionner et sans cesse vous proposer de nouvelles animations, nous souhaiterions accueillir de nouveaux adhérents porteurs d'idées nouvelles. Il n'est pas nécessaire de savoir forger (mais on peut toujours apprendre), il suffit d'être intéressé par la transmission de notre patrimoine.

Capacités appréciées en vrac : bricolage, accueil, intérêt pour l'histoire de la région et de la forge, encadrement d'enfants, communication. Mais avant tout, bonne humeur indispensable. A bientôt ?

MUGUET DU PREMIER MAI

Malgré un temps pluvieux le samedi 1^{er} mai, la vente de muguet organisée par la commission animation de la municipalité a permis de récolter **540,50 €** au profit de l'association humanitaire **Partage sans Frontières**.



AQUEDUC ROMAIN DU GIER

En parallèle d'une exposition sur les aqueducs antiques qui se tiendra à la salle de La Gare du 25 septembre au 3 octobre prochains, la commission Culture et Patrimoine organise le **samedi 25 septembre 2021**, deux animations sur l'aqueduc romain du Gier en collaboration avec le Groupe Archéo Forez Jarez de Saint Etienne et le Spéléo Club de Villeurbanne.

VISITE GUIDÉE

L'aqueduc romain du Gier traverse notre commune et les bénévoles vous offre l'opportunité de découvrir le tunnel de Fontanes et le pont de Beaulieu avec un guide.

Une visite salissante, déconseillée aux personnes claustrophobes et à mobilité réduite mais passionnante.

Le programme ne sera communiqué que courant septembre en fonction du nombre d'inscriptions, de la météo et, bien sûr, de l'évolution du contexte sanitaire.



EXPOSITION ET VIDÉO-CONFÉRENCE

La journée du samedi 25 septembre commencera à 11h par le vernissage de l'exposition sur les aqueducs antiques. À 19h30, M. Jean-Claude LITAUDON proposera une vidéo-conférence sur le thème «Aqueduc - Conduire l'eau». Après une pause, les anciens du village nous raconteront la désobstruction du tunnel de Fontanes qui a eu lieu en 1991.

Plus d'info sur :

www.saintmartinlaplaine.fr

Renseignements et réservations à la mairie - **04 77 75 07 25** ou mairie@saintmartinlaplaine.fr

LAK Paysages

Aménagements paysagers, entretien de jardins, plantation, ramassage de feuilles mortes, taille de haies, débroussaillage, élagage, désherbage de sols...

Paysagiste - 1 route du Puits Constant - 42800 Saint Joseph
06 65 72 35 40 - lak.paysages@gmail.com - www.lakpaysages.fr

Racingtech

Achat - Vente - Réparation
MOTOS - QUADS

Stéphane ROUSSEL
06 41 77 23 52

racingtech2@yahoo.fr
8 route du Munat - 42800 Saint Martin la Plaine

G.T. NEGOCES

ACHAT / VENTE DE VEHICULES
UTILITAIRES ET POIDS LOURDS D'OCCASIONS

12 rue des Cèdres
42800 SAINT MARTIN LA PLAINE

Thierry ROME : 06 08 71 62 58
thierry.rome42@gmail.com

**VENDEZ VOTRE BIEN
EN TOUTE TRANQUILLITÉ**

Je vous accompagne de l'estimation à l'acte authentique

effiCity

DELPHINE DERAND
Consultant immobilier
06 75 93 73 58

Domiciliée à Saint-Martin-la-Plaine

ESTIMATION GRATUITE SUR RENDEZ-VOUS

NOTRE BLASON FETE SES 30 ANS



LA SIGNIFICATION DU BLASON

Moitié gauche :

Saint Martin patron de la paroisse, sur fond d'azur pour l'été de la Saint Martin

En haut à droite :

L'enclume avec le marteau et la tenaille en croix de Saint André pour l'industrie de Saint Martin sur fond de «Gueule» rouge pour le feu.

En bas à droite :

Le pampre de raisin (la vigne a apporté un complément aux ouvriers pendant 6 siècles) sur fond jaune car de l'or fut trouvé dans une vigne .
Le tout timbré d'une muraille car le village possédait une fortification.

Depuis le 20 mars 1991, notre commune dispose de son blason. Certaines personnes ne connaissent ni son origine, ni sa signification.

C'est au cours du mandat de Monsieur René CHARRE (Maire de 1983 à 1989) que la décision fut prise de doter la commune d'un blason. Sa réalisation eut lieu sous le mandat de Pierre MARNAS (Maire de 1989 à 1995).

Lors du conseil municipal du 6 octobre 1989, au point n°7 de l'ordre du jour, le blason de la commune est évoqué pour la première fois par M. Christian FAYOLLE. Il est indiqué que M. Jean-Luc GRIVOLAT sera chargé de contacter les communes voisines ayant déjà réalisé un blason : La Grand-Croix, Saint Maurice sur Dargoire et Genilac.

Une commission s'est alors formée afin de proposer le choix des motifs ayant contribué à la vie et au développement de notre village. Cette commission se réunira pour la première fois le 23 mai 1990 en présence de Jean-Luc GRIVOLAT, Louis et Lucien DESARMAUX, Christian FAYOLLE, Robert PARET, Louis BOMBRUN, Boreslaw ZIMMER et Ghislaine BRUYAS.

Entre temps, une quinzaine de propositions ont été dessinées par Mmes G. THIVILLON, M. CARRE et par M. Paul DESGRANGES.

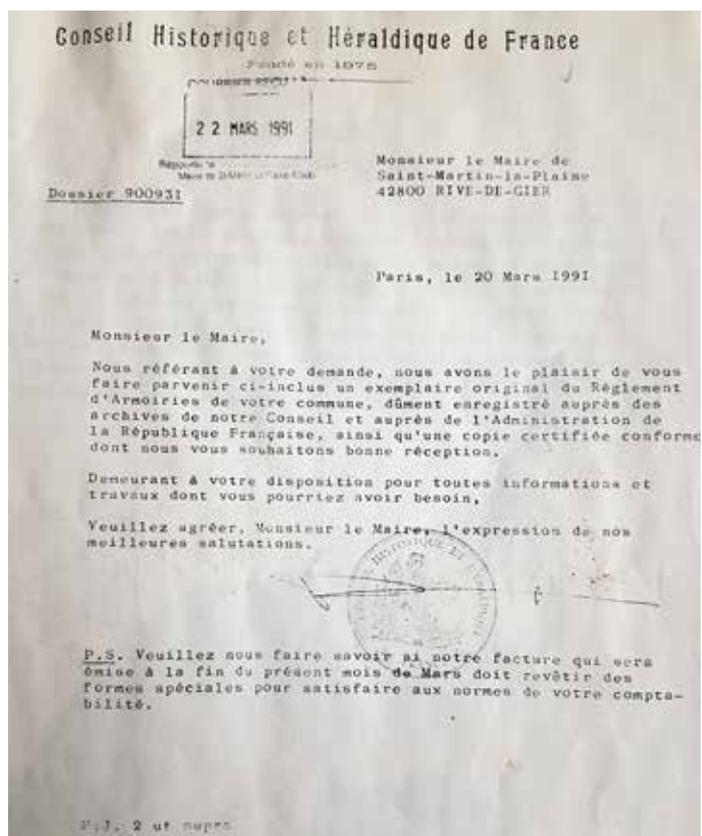


La forme et le graphisme furent acceptés à l'unanimité le 5 novembre 1990 par le conseil municipal.

L'étape suivante, et pas des moindres, était de faire valider le projet par la Commission Héraldique* de France (Paris) afin que ce blason soit dûment enregistré auprès des archives de leur conseil et auprès de l'administration de la République Française.

Le coût à l'époque était de 2430 francs.

En janvier 1991, le Ministère de la Culture nous transmet son avis pour le blason impliquant quelques modifications de notre projet. Et enfin après un long chemin, le courrier tant attendu est arrivé !

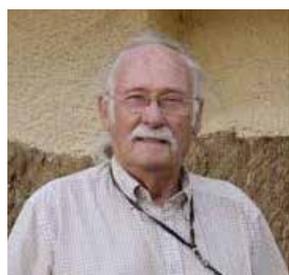


Ce blason est comme la carte d'identité, la signature de notre commune et nul ne peut l'utiliser sans autorisation du maire. Sa forme et ses couleurs sont régies par des règles.

Vous trouverez plus de détails sur notre blason sur le site internet de Saint Martin la Plaine.

Nota : ne faut pas confondre le blason et le logo de la mairie qui peut changer au cours des différentes mandatures. (voir le SAINT MART' mag n°1 de janvier 2021)

.....



Nous tenions à remercier Monsieur Jean-Luc GRIVOLAT, passionné de l'histoire et du patrimoine de la commune, de Saint Martin la Plaine, de nous avoir ouvert les portes de ses archives personnelles. Un immense MERCI à lui.

* L'Héraldique est la science des blasons, c'est-à-dire l'étude des armoiries (ou armes). C'est aussi un champ d'expression artistique, un élément du droit médiéval et du droit d'ancien régime.

Pour plus détail vous pouvez consulter le livre de Pierre JOUBERT dont nous avons repris un extrait :

«C'est sur les champs de bataille du Haut Moyen Age que l'art héraldique à pris naissance. A cette époque, lors des conflits entre les peuples, il était très difficile de reconnaître un partenaire ou un adversaire car les équipements de protection (casques, armures, etc...) étaient à peu près les mêmes. Dans le fracas des armes et la mêlée générale, bien malin qui arrivait à les identifier. A la bataille d'Hastings (14 octobre 1066), Guillaume le Conquérant dut enlever son casque pour se faire reconnaître de ses Normands qui le croyait mort !»

La commission Histoire et Patrimoine est ouverte à tous les Saint-Martinaires. Renseignez-vous à la médiathèque ou par courriel bibliotheque@saintmartinlaplaine.fr.

QUIZZ

1. Saint Martin, patron du village, se trouve sur le blason mais également sur le fronton de l'église.

Mais de quand date cette mosaïque?

- a. 1857 b. 1932 c. 1957

2. Qui a financé la réalisation de cette mosaïque?

- a. Henri MARREL
b. Etienne FECHET
c. Jacques MARTIN

Réponses : 1. b : 1932 2. a : Henri MARREL (1859-1934) Fils de Jean-Marie MARREL (1824-1913).

PHOTO MYSTÈRE

SOLUTION de la page 15

Il s'agit d'un repère cylindrique de nivellement de l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière).

On peut l'observer sur le contrefort nord-est du mur du pignon antérieur nord-ouest de la nef de l'église, face à la place, à 54 cm au-dessus du soubassement.

- Matricule n° Q' c.m₃ - 294 (gravé sur la plaque centrale)
- Altitude : 443,524 m

Il servait à l'époque à connaître l'altitude précise d'un lieu. Aujourd'hui, avec les moyens technologiques dont nous disposons, cela peut nous sembler un peu désuet.



BRÈVES À RETENIR

CONSEILS MUNICIPAUX

- Jeudi 26 août
- Jeudi 14 octobre
- Jeudi 9 décembre

SACS JAUNES

Le ramassage des sacs et bacs jaunes est effectué chaque mercredi des semaines impaires :

- Les 7 et 21 juillet
- Les 4 et 18 août
- Les 1^{er}, 15 et 29 septembre

DÉCHÈTERIE DE TARTARAS HORAIRES D'OUVERTURE

Ouverte 7 jours sur 7

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Lundi : 14h-19h

Mardi au vendredi : 10h-12h et 14h-19h

Samedi : 9h30-12h et 14h-19h

Dimanche : 9h30-12h

VACANCES SCOLAIRES

Vacances d'été :

Fin des cours : mardi 6 juillet

Rentrée scolaire : jeudi 2 septembre

NUISANCES SONORES

Arrêté n°2000/074 - Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Article 7 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 8 :

Les propriétaires et responsables d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant ces animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Il est formellement interdit de brûler les déchets verts. Tout contrevenant s'expose à une amende. (Circulaire ministérielle du 18 novembre 2011)

RELAIS PETITE ENFANCE

Permanence tous les jeudis en mairie de 13h30 à 16h30, bureau 2 (ancienne poste).

Tél. : **04 77 52 22 38**

Mob. : **06 81 12 38 20**

Selon les mesures sanitaires en vigueur, les temps collectifs des assistantes maternelles pourront reprendre à partir de 9h30 dans la salle Pilat de La Gare les mardis 5 et 19 janvier, 19 et 23 février et 2, 16 et 23 mars.

DON DU SANG

Prochaines collectes :

- Jeudi 14 octobre
(Saint Martin la Plaine : La Gare)
- Vendredi 24 décembre
(Saint Martin la Plaine : La Gare)

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Sans rendez-vous. Permanence en mairie, bureau 2, dans les nouveaux locaux (ancienne aile de la Poste) tous les jeudis matin de 9h à 11h30 (sauf le 4^{ème} jeudi du mois)

Pour la contacter : **04 77 83 01 30**

MA COMMUNE, MA SANTÉ

Permanences mutuelle, bureau 2 (ancienne poste)

- Mardi 14 septembre de 14h à 17h
- Lundi 18 octobre de 9h à 12h

AGENDA

Manifestations des associations

Toujours en raison des conditions sanitaires trop de manifestations ont dû ou risquent encore d'être annulées. Pour tout complément d'information merci de vous rapprocher de vos associations.

Le prochain calendrier du GAASM saison 2021-2022 sera distribué avec le SAINT MART' mag d'octobre.



SOYONS RESPECTUEUX !

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

- Mardi 9 mars 2021
SIMON HATTERER Lou
- Jeudi 11 mars 2021
NIGROU Rim
- Mercredi 17 mars 2021
ISPRI Camille, Nathalie, Marie
- Vendredi 9 avril 2021
ALEGRIA Livio
- Vendredi 9 avril 2021
ALEGRIA Tiago
- Vendredi 23 avril 2021
MOULIN Wadi
- Mardi 27 avril 2021
FAVIER Cassie
- Lundi 3 mai 2021
MOUTON Cléo
- Vendredi 7 mai 2021
FOURNEL Zélie
- Dimanche 16 mai 2021
SEYHAN Idris



MARIAGES

- Samedi 3 avril 2021
FARA Emilie
&
BERAUD David
- Samedi 24 avril 2021
BOSC Priscille
&
QUIBLIER Cédric
- Vendredi 4 juin 2021
SAPET Mélanie
&
ROUSSET Jérémie



DÉCÈS

- Vendredi 12 mars 2021
CIMINO Gaétano
59 ans
- Vendredi 12 mars 2021
BONJOUR Jacqueline, née FARA
93 ans
- Mercredi 17 mars 2021
MEUNIER Jean
93 ans
- Lundi 19 avril 2021
FABRE Jacqueline
73 ans
- Mercredi 28 avril 2021
MONTAGNY Jillianne, née BROSSE
74 ans
- Lundi 3 mai 2021
VIAL Jean
82 ans



CONFIANCE OBSÈQUES

À VOTRE SERVICE, À VOTRE ÉCOUTE

Votre boutique

8 rue Waldeck Rousseau
42 800 **RIVE DE GIER**
04 77 75 46 46

7 J / 7
24 H / 24

Chambre funéraire

La Madeleine
69 440 **SAINT MAURICE SUR DARGOIRE**
04 77 75 46 46

www.confianceobseques.fr



FENETRES ■ PORTES
PORTAILS ■ VOILETS ROULANTS

Z.I. Les Frairies - 35 imp. de l'Artisanat - 42740 SAINT PAUL EN JAREZ
Tél : 04 77 75 13 69 - Fax : 04 77 83 71 37
Mail : contact@brosse-et-charre.fr - www.brosse-et-charre.fr



JULLIEN AUTOMOBILE

JULLIEN Charles-Eric

Vente de voitures neuves et d'occasion
Location de véhicules 9 places

04 77 75 92 32

39 bis route de la Plaine - SAINT JOSEPH
garagejullien@hotmail.fr
www.jullienautomobile.fr



MG Prop'net
Martial Garnier

Entreprise de nettoyage industriel

7 hameau de la Combe
42800 Saint Joseph

06 61 23 87 66
martialgarnier@free.fr

Professionnels & Particuliers
Vitres - Bureaux - Remise en état

SIMPLICITÉ - FLEXIBILITÉ - ZÉRO DÉCHET - ZÉRO CONTRAINTE

L'OFFRE :
Produits secs en vrac
Produits d'entretien en vrac
Cosmétiques solides
Accessoires zéro déchet



LES MODES DE RETRAIT :
Livraison à domicile
Chez les commerçants partenaires
En casier sécurisé
Drive piéton

- 1 Je commande sur www.declivrac.fr
- 2 Je me fais livrer ou je retire ma commande
- 3 Je consomme sans contrainte des produits bio sans emballage

14 rue du 11 novembre - 42800 Saint Martin La Plaine - contact@declivrac.fr

06 07 11 18 41

www.declivrac.fr

Soldes -50%*

Pierre Fraisse

04 77 22 68 53

France
litterie

EXPERT DE VOS NUITS

L'HORME :

81 avenue Louis Pasteur (Face à Super U)

* Durant la période légale des soldes, dès son premier jour dans le département, sur produits signalés par étiquetage spécial en magasin, dans la limite des stocks disponibles.